bien. Je crois que personne ne peut se féliciter de ce qui s'est produit dans la commercialisation des œufs depuis l'entrée en vigueur du programme national de commercialisation des œufs. Les difficultés ont surgi parce que l'Office était mal administré et, comme le comité l'a découvert, qu'il y avait des conflits de personnalité en son sein. Ces facteurs ont été la cause de beaucoup de ses difficultés.

• (2050)

L'un des grands problèmes, à mon avis, c'est que l'administration du programme fait défaut. Je sais que l'on a retenu les services d'un administrateur pour cinq ans, ce qui lui permettra de s'attaquer à la question globale de la commercialisation des œufs. J'espère qu'il en résultera un grand nombre de changements, notamment ceux que nous recommandons dans notre rapport.

La principale raison pour laquelle je prends la parole ce soir, c'est que, chez les conservateurs, nous estimons n'avoir pas reçu assez de renseignements sur lesquels fonder une décision objective, quand le rapport du comité a été rédigé, le 16 décembre. Le temps qui s'est écoulé depuis nous aurait permis d'étudier les objections et certaines questions qui, selon nous, demandent un examen plus poussé. Nous aurions peut-être pu présenter un rapport beaucoup plus complet.

L'une des difficultés, c'est que les vérificateurs ne pouvaient témoigner. On a déjà signalé que le comité d'administration n'a pas eu l'occasion de se présenter devant le comité spécial. Les ministres provinciaux de l'Agriculture ont rendu une décision qui a changé le cours des événements. Cet état de choses aussi a eu des répercussions sur

ce que nous avons vraiment ressenti comme un «escamotage», en raison des limites de temps imposées au comité. Nous estimons que cette affaire n'a pas été totalement résolue.

Le ministre a parlé ce soir. Son discours était réconfortant à bien des points de vue. Nous ne croyons toujours pas la question résolue, cependant. Nous aimerions la voir étudiée encore, et l'endroit pour le faire, c'est le comité permanent de l'agriculture.

En écoutant le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), je croyais reconnaître chez lui les mêmes symptômes que chez le ministre des Transports (M. Marchand). Lorsque tout allait mal, ce n'était jamais de sa faute. Il n'acceptait aucun reproche. Il rejetait la faute sur l'un et sur l'autre, mais je parierais ma chemise que si le programme réussit, le ministre de l'Agriculture sera le premier à s'en accorder tout le mérite à la Chambre et dans tout le pays. Il ne peut pas avoir raison sur les deux plans. Il existe certainement assez de preuves que le ministre de l'Agriculture n'a vraiment pas pris son travail au sérieux. Voilà une autre raison pour laquelle nous voulons que cette affaire soit examinée plus à fond.

La question la plus importante qui se pose maintenant est sans doute celle-ci: Quel sort est réservé à l'OCCO? Voulons-nous le maintenir? Le parti conservateur le voudrait certes; cela ne fait aucun doute. Je le répète, il s'est posé beaucoup de problèmes et commis beaucoup d'erreurs. Toutefois, nous estimons qu'il faut lui donner une autre chance de faire ses preuves. Nous espérons que les recommandations et le programme de l'Office et des producteurs seront mis en œuvre à l'avenir.

Si nous sommes d'accord à cet égard, nous devons aller de l'avant et faire en sorte que le programme soit efficace. Si nous nous apercevons dans deux ans que l'Office a perdu tout contrôle à l'égard des provinces, des producteurs et de son propre système d'inventaire, nous devrons

Commercialisation des œufs

alors tout remettre en question. Il faudra peut-être le révoquer. Toutefois, d'ici là, tous les partis représentés à la Chambre devraient collaborer pour en faire un meilleur outil non seulement pour les producteurs, mais aussi pour les consommateurs du pays. L'un ne va pas sans l'autre. Les deux groupes doivent travailler ensemble beaucoup plus étroitement que par le passé.

Avant de me rasseoir, je veux proposer un amendement. Je propose, appuyé par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence):

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «1974» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ne soit pas agréé maintenant mais qu'il soit renvoyé au comité permanent de l'agriculture pour examen et révision, afin que l'on puisse mieux examiner les dispositions du mandat du comité spécial, autres que l'instruction de faire rapport dans un délai prescrit.»

Nous estimons cela raisonnable, étant donné surtout que, ce soir, le ministre de l'Agriculture a dit que les provinces s'occupent de lui procurer une partie de ces renseignements. Si l'amendement est accepté, j'espère que la question sera renvoyée au comité permanent de l'agriculture aussitôt que possible et que les points soulevés par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), moi-même et d'autres seront abordés à ce moment-là.

M. l'Orateur adjoint: A première vue, j'ai quelques réserves sur la recevabilité de l'amendement du député. Le débat de ce soir est limité dans le temps et nous ne pouvons pas traiter de cette question demain, aussi j'hésite à favoriser un débat de procédure. Je ne veux pas empêcher les députés de présenter leurs arguments. Si je devais prendre une décision sur l'amendement proposé, je le rejetterais. Je remets cette affaire entre les mains de la Chambre. Deux députés semblent disposés à prendre la parole. Je les invite à nous faire part de leurs observations.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, la Chambre est limitée par le temps, je propose donc respectueusement à Votre Honneur de reporter sa décision sur l'amendement jusqu'à 10 heures.

M. Cafik: Monsieur l'Orateur, ma remarque n'est peutêtre pas nécessaire pour l'instant, mais je voulais simplement dire que, de mon point de vue, cet amendement est irrecevable. Étant donné le peu de temps dont nous disposons, je ne crois pas nécessaire de poursuivre sur cette question.

M. l'Orateur adjoint: J'essayais de ne pas mordre sur le temps disponible pour le débat. Si la Chambre est d'accord, je reporterai ma décision à 10 heures. Il se peut que les députés désirent alors ouvrir un débat de procédure. Nous verrons à ce moment-là ce que veut la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je propose simplement à la présidence de reporter sa décision jusqu'à ce que nous réétudions cette question. Il ne sert à rien de prendre une décision à 10 heures si nous ne revenons pas sur cette proposition.

M. l'Orateur adjoint: Je reporte ma décision à plus tard.

M. Alan Martin (Scarborough-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me fais un grand plaisir de participer au débat de la motion, présentée par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), portant sur le rapport du comité spécial de la commercialisation des œufs déposé à la Chambre, le 16 décembre dernier.

En effet, ma participation aux travaux de comité spécial m'a fourni l'occasion, à titre de nouveau venu au Parle-